

DEC110888DR07

Décision portant renouvellement de la nomination de Mme Nadine CHAUMERLIAC en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100031DR07 du 28 février 2010 portant nomination de Mme Nadine Chaumerliac en qualité de chargée de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Mme Nadine CHAUMERLIAC, DR1, est renouvelée dans ses fonctions telles que définies à l'article 1^{er} de la décision n° DEC100031DR07 sus mentionnée, pour la période **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.**

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nadine CHAUMERLIAC demeure affectée au Laboratoire de météorologie physique – UMR6016 CNRS-Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Art. 2 - Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, Mme Nadine CHAUMERLIAC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 - La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC 11 1445 DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création / renouvellement l'unité propre de recherche n°UPR 841 et nommant Mme Nicole BERIOU directrice de l'unité de recherche n°UPR 841 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/12/10 ;

Considérant que Mme GALLON Sophie a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation d'Orléans du 06/06/11 au 07/06/11, du 16/06/11 au 17/06/11, du 27/06/11 au 28/06/11 et du 08/07/11.

Article 1

Mme GALLON Sophie TCS

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR 841, à compter du 01/08/2011.

Mme GALLON Sophie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme GALLON Sophie est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06/09/2011

La Directrice de l'unité
Mme BERIOU Nicole
(Signature)

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 21/09/2011

Patrice SOULLIE